

# Lettre N° 166

25 mai 2024

par Christiane FRAEYMAN



**CHATEAU-THIERRY**

[Afc.chateauthierry@gmail.com](mailto:Afc.chateauthierry@gmail.com)  
[www.blog.afc-chateauthierry.fr](http://www.blog.afc-chateauthierry.fr)

## Mois de mai...mois de Marie

L'AFC de Château-Thierry (Association Familiale Catholique) vous propose d'accueillir chez vous une Vierge Pèlerine.

**Elle prend sa route dans votre paroisse durant le mois de mai.**



Du 28 avril au 4 mai : paroisse Saint Crépin les Vignes

Contact : Danielle Leriche – 06 02 30 56 72

Du 5 au 11 mai : paroisse Vals et Coteaux Saint Martin

Contact : Fabienne BECART – 06 75 43 26 13

Du 12 au 18 mai : paroisse Saint Félix de Valois

Contact – Christiane FRAEYMAN – 06 89 90 34 75

Du 19 au 25 mai : paroisse Notre Dame des Rives de l'Ourcq

CONTACT – Nicole BOTTIN - 06 88 93 09 19

Du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin : paroisse Notre Dame des 3 Vallées

Contact : Marie-Alain CLAISSE – 06 73 69 36 78

## Fin de vie

### De la part de la CNAFC

Pour écrire aux élus, toutes les informations avec des lettres-types personnalisables sur le site : [ensemblepourlavie.afc-france.org](http://ensemblepourlavie.afc-france.org)



Pour regarder le documentaire « les souffrances cachées de l'euthanasie ». Celui-ci montre les conséquences de la loi belge 20 ans après la légalisation de l'euthanasie ([afc-france.org](http://afc-france.org))



## Neuvaine à l'Esprit Saint pour protéger la fin de vie

À partir de la Pentecôte le 19 mai, les AFC lancent une neuvaine à l'Esprit Saint pour demander l'abandon du projet de loi pour la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, examiné le 27 mai par les députés.

[Lu sur fr.aleteia.org](http://fr.aleteia.org)

## L'euthanasie est un “échec de l'amour” et le reflet d'une “culture du rejet”, s'indigne le pape François



Antoine MEKARY I ALETEIA

[I.Media](#) - publié le 22/05/24

*Le pape François a redit son opposition totale à l'euthanasie dans un message délivré le 21 mai 2024 à l'occasion d'un colloque au Canada sur les soins palliatifs.*

“Les soins palliatifs authentiques sont radicalement différents de l'euthanasie qui n'est jamais une source d'espérance ni une authentique préoccupation pour les malades et les mourants”, a affirmé avec force le pape François dans un message délivré le 21 mai à l'occasion d'un colloque au Canada sur les soins palliatifs parrainé par l'Académie pontificale pour la vie et la Conférence des évêques catholiques du Canada. Il y prône le développement des soins palliatifs qui sont une “véritable forme de compassion” et respectent la “dignité fondamentale et inviolable de toute personne”.

“Il s'agit plutôt d'un échec de l'amour, reflet d'une ‘culture du rejet’”, tance le pape François au sujet de l'euthanasie qui est selon lui “souvent présentée à tort comme une forme de compassion”. Pour le chef de l'Église catholique, la compassion désigne en réalité le fait de “souffrir avec” et “n'implique pas la fin intentionnelle d'une vie mais plutôt la volonté de partager les fardeaux de ceux qui sont confrontés aux dernières étapes de leur pèlerinage terrestre”.

Les soins palliatifs répondent quant à eux “à la souffrance [...] en affirmant la dignité fondamentale et inviolable de toute personne, en particulier des mourants, et en les aidant à accepter le moment inévitable du passage de cette vie à la vie éternelle”.

**Une ligne rouge pour le pape François**

Cette déclaration du Pape s'inscrit dans le sillage de ses nombreuses prises de position élaborées tout au long de son pontificat. "Je suis très triste, parce que dans le pays où la Vierge est apparue, une loi a été votée pour tuer. Un pas de plus dans la longue liste des pays qui pratiquent l'euthanasie", avait-il par exemple déclaré l'an passé alors que le Portugal venait de dépénaliser l'euthanasie.

Au retour de son voyage à Marseille, en octobre 2023, le pape François avait confié avoir par le passé abordé le sujet de la fin de vie avec le président français Emmanuel Macron. "Avec la vie on ne joue pas, ni au début ni à la fin", affirmait-t-il lui avoir déclaré. En France, le projet de loi autorisant l'aide à mourir doit être débattu le 27 mai au parlement.

## **De la part de la CNAFC**

15/05/2024

### **Visioconférence : la place des familles dans l'Union européenne**

A l'approche des élections européennes, les AFC organisent une visioconférence le jeudi 30 mai sur la place de la famille dans l'Union européenne.



### **Les informations pratiques**

**Quand ?** le jeudi 30 mai à 20h30

**Où ?** en visioconférence (le lien sera envoyé par mail aux inscrits)

**Pour qui ?** ouvert à tous, sur **inscription** (gratuite).

Pour s'inscrire : <https://www.afc-france.org/actualites/place-famille-europe/>

## AFC jeunes



« Tu aimes les crêpes et la joie de vivre ? Alors, pour bien commencer les vacances, pars à la découverte de la culture bretonne à Sainte-Anne-d'Auray dans une ambiance « so Breizh ».

Au programme : rando à travers le patrimoine bâti, conférences sur les enjeux de la transmission, le patrimoine et l'architecture bretonne, soirée bretonne et ambiance Fest-Noz au rendez-vous !

Rejoins les jeunes de ton âge pour ce nouveau Week-end AFC jeunes dans le Morbihan du 5 au 7 juillet prochain. Attention places limitées pour une ambiance archi conviviale.

N'oublie pas ta brosse à dent, ton sac de couchage, des chaussures de marche et pourquoi pas un vêtement de pluie et ta crème solaire dans ton sac à dos parce que derrière le nuage, il y a toujours du soleil en Bretagne ! et surtout ton instrument de musique, ta jolie voix et tout ton cœur pour animer la messe du dimanche matin. On compte sur toi et on t'attend ! A très vite avec AFC jeunes »



### Programme :

#### Vendredi 5 juillet

A partir de 13h30 : Accueil et installation  
Conférence d'accueil : présentation des AFC

Jeu de piste  
Dîner de crêpes  
Conférence avec Amaury Gomart sur son expérience de restauration du patrimoine avec ARCADE

### Samedi 6 juillet

Marche  
- Visite de la Chartreuse  
- Champ des Martyrs  
- Déjeuner pique-nique  
- Monument au comte de Chambord  
- Visite de Sainte Anne d'Auray  
Messe en fin journée à la Basilique de Sainte Anne d'Auray  
Retour vers le logement  
Dîner - barbecue - soirée détente

### Dimanche 7 juillet

Enseignement : « Pour que les générations à venir le connaissent » par l'abbé Jean-Marie Surel, directeur du foyer Jean-Paul II (en attente de confirmation).

Messe  
Déjeuner  
14h: Départ

Renseignements: Bénédicte - 06 21 48 29 45

Inscriptions sur <https://www.helloasso.com/associations/cnafc/evenements/week-end-afc-jeunes-juillet-2024>

## Message de l'UROC

### L'UROC vous informe

#### **Chèque énergie 2024 : un guichet de réclamation va ouvrir en juillet**

Le chèque énergie est versé chaque année aux ménages les plus modestes pour les aider à payer leurs factures d'électricité, de gaz ou encore de fioul domestique. Un décret publié au *Journal officiel* le 5 mai 2024 a précisé les conditions d'éligibilité pour les chèques énergie émis cette année. **Un portail de réclamation doit ouvrir en juillet pour les ménages qui n'ont pas reçu le chèque énergie pour l'instant alors que l'évolution de leur situation leur permet d'y être éligible en 2024.**

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence et de la composition de votre foyer, varie de 48 à 277 € par an.

Par exemple, en 2023, l'éligibilité au chèque énergie dépendait de vos revenus 2021 (déclarés auprès de l'administration fiscale en 2022) et de la composition de votre ménage établie à partir de votre déclaration de taxe d'habitation.

**La suppression totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 a empêché un établissement mécanique d'une nouvelle liste de bénéficiaires du chèque énergie pour 2024. Il a ainsi été décidé que les ménages qui ont bénéficié du dispositif en 2023 recevraient aussi un chèque énergie en 2024, afin notamment de conserver le caractère automatique de l'envoi des chèques énergie.

Pour les ménages éligibles au dispositif cette année au titre de leur situation en 2022 (revenus déclarés à l'administration fiscale en 2023 et composition du ménage), et qui n'étaient pas éligibles l'année dernière, un portail sera mis en place en juillet pour leur permettre de demander le chèque énergie. Cela concerne notamment :

- les jeunes qui sont entrés dans la vie active (primo-déclarants) ;
- les ménages dont les revenus ont baissé entre 2021 et 2022 ;
- les ménages qui ont connu une naissance en 2022.

Le portail de demande du chèque énergie sera disponible via le site <https://chequeenergie.gouv.fr> jusqu'en décembre 2024.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au dispositif [grâce à ce simulateur](#).

#### **À noter**

Les chèques énergie ont été envoyés automatiquement du 2 au 25 avril 2024 aux personnes qui avaient bénéficié du dispositif l'an dernier. Ils sont valables **jusqu'au 31 mars 2025** pour aider au paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, chaleur, fioul domestique, bois...) et de certains travaux énergétiques du logement.

Union Régionale des Organisations de Consommateurs  
6 BIS RUE DE DORMAGEN  
59350 SAINT ANDRE  
[www.uroc-hautsdefrance.fr](http://www.uroc-hautsdefrance.fr)

### **AFC Conso**

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois, une **permanence conso** est assurée de 10h à 11h au presbytère de Château Thierry, 1 rue de la Madeleine.

Possibilité de contacter l'**AFC conso** au **03 60 41 03 48** (jours ouvrables)

Nom de Monsieur		Nom de Madame	
Prénom de Monsieur		Prénom de Madame	
Né le		Née le	
Courriel		Courriel	
Tél. mobile		Tél. mobile	
Tél. fixe	Situation familiale : célibataire mariés veuf/veuve pacsé		
Adresse			
Code postal		Commune	

Nb. d'enfants	
Nb. d'enfants mineurs au 31 déc. de cette année	
Enfants morts pour la France	
Enfants handicapés majeurs à charge	

Enfants	Prénom	Né le
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

### Je règle ma cotisation

par Chèque à l'ordre de l'AFC de Château Thierry.

Normale	<input type="checkbox"/>	30 €
De soutien	<input type="checkbox"/>	> 30 €
Réduite	<input type="checkbox"/>	2 €....10 €

M'envoyer le «**reçu fiscal**» qui me permettra de bénéficier de la réduction de l'impôt sur le revenu : **OUI/NON**

Pour 30€ versés, reste à la charge de la famille après abattement de 66% 10,20€

Chers Amis,

L'adhésion de votre famille à l'AFC permettra de soutenir notre association et nos actions, et nous vous en remercions. Un très grand merci aux familles qui, par leur adhésion de soutien, permettent à d'autres familles de bénéficier momentanément d'une adhésion réduite.

En ces périodes où les familles recherchent à être plus entendues par les pouvoirs publics, adhérer aux AFC est le meilleur moyen d'agir et de chercher à « Vitaminer nos familles » !

Les AFC font partie de l'UDAF (Union départementale des Associations Familiales) et de l'UNAF (Union Nationales des Associations Familiales). Le règlement de l'UNAF impose de ne confier ses voix qu'à une seule association. Au cas où vous adhérez à plusieurs associations familiales, vous recevrez un courrier de l'UDAF vous demandant de choisir. Nous vous proposons de donner votre voix à notre AFC. C'est nous encourager dans les actions entreprises, c'est aussi promouvoir la famille à travers **le seul mouvement catholique, au sein de l'institution familiale française (UNAF et UDAF) à rappeler ouvertement les principes chrétiens fondant la famille et la société.**

Le calcul des voix : (quelques exemples)

- Une personne célibataire sans enfant peut adhérer mais ne représente pas de voix.
- Chaque personne de la famille représente une voix + une voix par groupe de 3 enfants mineurs + 1 voix par enfant handicapé majeur

Christiane Fraeyman

Présidente de l'AFC de Château Thierry

**La loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978, vous permet d'exercer vos droits d'accès, de suppression ou de rectification des données vous concernant dans notre fichier au siège de l'association.

De plus, si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée ou cédée, **hors du mouvement AFC**, cochez la case.

Le montant de mon versement **comprend** l'abonnement à la revue « **La Vie des AFC** ». Je ne désire pas être abonné.

Bulletin à renvoyer à **Christiane FRAEYMAN - A F C - 2 Place du Gué - 02210 LATILLY**

**Signature de l'adhérent**

**Dimanche 26 mai 2024**

Solennité de la Sainte Trinité

Matthieu 28, 16-20

En ce temps-là, les onze disciples s'en allèrent en Galilée, à la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre. Quand ils le virent, ils se prosternèrent, mais certains eurent des doutes.

Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »

